

Théâtre Municipal - Personnel de scène et de salle - Modification des modalités de rémunération

M. LE MAIRE : Je vous informe que cette question est retirée de l'ordre du jour car nous allons revoir ces tarifs après concertation avec le personnel concerné.

J'ai en effet reçu quelques courriers du personnel qui a raison de dire : notre position va changer. Notre souci, et c'est normal, était de rémunérer le personnel de salle comme nous faisons avec l'ensemble du personnel sur la base non pas d'une vacation mais sur un taux qui corresponde à l'horaire vraiment réalisé. C'est ce qu'on fait avec les musiciens, etc. Or, sur les chiffres qui sont présentés, il y a désaccord donc nous reverrons ces chiffres, on vous demande simplement un vote de principe pour rémunérer les personnels sur la base d'une vacation qui sera en fonction des soirées, des heures de présence du personnel. Et nous allons nous concerter avec les quelques 10, 15, 20 personnes qui sont concernées.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, je voulais demander que vous retiriez ce dossier parce qu'effectivement il y a une très grande inquiétude du personnel et on la comprend, cela faisait partie des avantages acquis, je me suis battu quand on a parlé des musiciens, car nous sommes dans une ville qui se dit sociale et qu'on ne doit pas remettre en cause les avantages acquis, c'est ce que je voulais dire ce soir. Je suis très heureux que vous retiriez ce dossier.

M. LE MAIRE : Je ne retire pas le dossier, je demande simplement d'appliquer la réglementation, c'est-à-dire d'instituer une rémunération à l'heure effectuée. On discutera du montant de la rémunération avec le personnel concerné, ce qui est différent. Ce n'est pas les droits acquis que nous respectons, ce n'est pas du personnel titulaire, c'est du personnel vacataire et dans tous les autres cas, y compris les musiciens, nous rémunérons à l'heure effectuée. Donc pour le personnel, nous voulions appliquer cela, donc on vous montrera cela lorsque la concertation aura eu lieu.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, je pense qu'on doit voter quand on connaît, cela me paraît très simple, ce qui sera donné à ces salariés. Pour l'instant, cela ne ressemble à rien du tout que de proposer...

M. LE MAIRE : Si, cela ressemble à quelque chose !

M. SALOMON : En tout cas pour ceux qui travaillent dans ces conditions-là, je pense que c'est quand même un peu surprenant. Je voterai donc contre cela. Le groupe votera contre.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais intervenir à mon tour car vu la modicité des salaires qu'on propose à l'heure, c'est vrai que c'est un travail qui n'est pas très gratifiant, pas toujours très facile à faire, et cela m'a choqué de voir qu'on passait d'une vacation de 4 heures à un coût horaire de 38,99 F pour les ouvreuses. Je suis assez d'accord avec M. SALOMON sur ce point-là. Je veux bien qu'on passe à un coût horaire, mais pour des gens qui ont déjà une rémunération aussi faible, je crois qu'on ne peut pas encore diviser leur salaire par 4.

M. LE MAIRE : Je vous rejoins, effectivement ce que nous voulons faire c'est rémunérer en fonction des heures de travail effectuées, cela me paraît logique. On ne peut pas, quel que soit le montant de la rémunération, donner à quelqu'un 4 heures s'il n'y a eu que 2 heures ou 3 heures d'effectuées. C'est cela qu'on voulait revoir. Donc on retire cette affaire qui vous sera représentée après concertation avec le personnel. On essaiera, en fonction des droits acquis, de ne pas être trop loin de ce qui existait préalablement.

Dont acte.